

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-167 du 30 Juillet 1975

Portant radiation de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Dahomey (BICID) et de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale-Dahomey (BIAO-Dahomey) de la liste des Banques autorisées à exercer leurs activités sur le Territoire de la République du Dahomey.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n° 75-39 du 10 juillet 1975 portant réglementation bancaire ;
VU l'Ordonnance n° 75-38 du 10 juillet 1975 portant prise en charge par l'Etat de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Dahomey ;
VU l'Ordonnance n° 75-37 du 10 juillet 1975 portant prise en charge par l'Etat de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale-Dahomey ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 octobre 1974 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
Sur Proposition du Ministre des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. Sont radiées pour compter du 27 juin 1975 de la liste des Banques autorisées à exercer leur activité sur le territoire de la République du Dahomey, les banques ci-après :

- Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Dahomey (B I C I D) -

- Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale-Dahomey (BIAO-Dahomey).

Article 2. Sont et demeurent abrogées les dispositions de l'article 1er du Décret n° 74-123 du 26 avril 1974 portant inscription de la B I A O-Dahomey et de la B I C I D sur la liste des Banques autorisées à exercer leur activité sur le Territoire de la République du Dahomey.

.../...

Article 3. Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Juillet 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

Intendant Militaire de 3^e classe

Lt-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - SGG 6 - MF 4 -
Autres Ministères 13 - BCEAO 1 -
SDB 1 - BDD 1 - CAA 1 - IGF 1 -
IGAA 1 - CS 1 - DTCP 1 - DCF 1 -
JORD 1 - CMR 4 - SPD 2 - ONEPI 1 -
BICID 3 - BIAO 1 - DPE-DGAJL-INSAE 6
Ch.Com.4 - CS 6 -